

**MAIRIE**  
**d'USSON-du-POITOU**  
**- Vienne –**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance Ordinaire du 12 septembre 2016**

**COMPTE-RENDU**

Le douze septembre deux mil seize, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, Maire.

Etaient présents : M. JARRASSIER Michel – Mme BOMPAS Marie-Hélène – M. RENAUD Serge – Mme LOUIS-DUPONT Brigitte – M. IRIBARREN Jean-François – Mme ARLOT Monique – M. CHASTANET Vincent – Mme PERRY Corinne – M. BUISSET Jérôme (arrivé à 20h10) – Mme DELURET Nathalie – M. POUTHIER Alain – Mme DUMONTIER Dominique –

Etaient absents et représentés : Mme LOUAIL Céline (pouvoir à Mme LOUIS-DUPONT Brigitte)  
M. LEPERCQ Olivier (pouvoir à M. JARRASSIER Michel)

Etait absent et excusé : M. ROUSSEL Pascal

Mme DELURET Nathalie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

■ **Lecture du PV de la réunion du Conseil Municipal du 25 juillet 2016.**

Le procès-verbal du 25 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

■ **Tarif de la restauration scolaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, **FIXE à 3.26 €uros** le prix du repas de cantine, applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

■ **Ecole de Foot : demande de subvention exceptionnelle**

*(20h10 : Arrivée de M. BUISSET Jérôme.)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres :

- **ACCEPTE** le versement d'une aide financière à l'Ecole de Foot d'un montant de 600 €uros

Le Conseil Municipal s'est prononcé par un vote à main levée :

12 OUI      1 NON      1 ABSTENTION

#### ■ PÉRISCOLAIRE : convention avec l'association Culture et Créations Ussonnaise

Monsieur le Maire propose qu'une convention soit passée avec l'Association Culture et Créations Ussonnaises pour l'intervention de bénévoles sur le temps périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

#### ■ PÉRISCOLAIRE : convention avec l'Union Sportive Ussonnaise

Monsieur le Maire propose qu'une convention soit passée avec l'U.S.U. (Union Sportive Ussonnaise) pour l'intervention de bénévoles sur le temps périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

#### ■ PÉRISCOLAIRE : convention avec le GESAS 86

##### Groupement d'Employeurs Sport Animation Santé 86

Monsieur le Maire propose qu'une convention soit passée avec le Groupement d'Employeurs Sport Animation Santé 86 pour la mise à disposition d'un salarié sur le temps périscolaire (coût horaire brut : 12.50 Euros)

Le montant de l'adhésion 2016-2017 à ce groupement est de 60 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

#### ■ PÉRISCOLAIRE : convention avec le SMA Val de Clouère

Monsieur le Maire propose qu'une convention soit passée avec le Syndicat du Val de Clouère pour l'intervention d'un technicien sur le temps périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

#### ■ PÉRISCOLAIRE : convention avec l'ARTelier de la Gartempe

Monsieur le Maire propose qu'une convention soit passée avec Madame Sylvie EDELIN – L'ARTelier de la Gartempe – pour la dispense d'ateliers aux enfants de CE et CM de l'Ecole Publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

#### ■ PÉRISCOLAIRE : convention avec l'association Culture Danse

Monsieur le Maire propose qu'une convention soit passée avec l'association Culture Danse – pour la dispense de cours de danse « Hip-Hop » aux enfants de l'Ecole Publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

#### ■ **PÉRISCOLAIRE : convention avec l'association SLAJ (Sports Loisirs Activités Jeunesse)**

Monsieur le Maire propose qu'une convention soit passée avec l'association SLAJ – pour la dispense de cours de danse « Hip-Hop » aux enfants de l'Ecole Publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

#### ■ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONTMORILLONNAIS – Financement du PLUI – Avis sur le rapport de la CLECT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT pour l'étude, l'élaboration, l'approbation, la révision et le suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

#### ■ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONTMORILLONNAIS – Compétence Tourisme : Proposition de répartition des charges des Offices de Tourisme – Avis sur le rapport de la CLECT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT relatif au transfert des charges des Offices de Tourisme avec réduction de l'attribution de compensation correspondante pour 2016.

#### ■ **EAUX DE VIENNE – SIVEER : Modification des statuts**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide

- **D'APPROUVER** les statuts du syndicat mixte « Eaux de Vienne – SIVEER ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

#### ■ **EAUX DE VIENNE – SIVEER : Adhésion de la commune de BASSES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide

- **D'ACCEPTER** la demande d'adhésion de la commune de Basses au syndicat « Eaux de Vienne – SIVEER ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

**Séance levée à : 21h45.**